

La participation du public, justement, n'a jamais été si forte au Service correctionnel du Canada, et cela à cause surtout d'une autre recommandation du rapport du sous-comité de 1977. La recommandation n° 25 affirme que le système pénitentiaire...

● (1800)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La présidence regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire est terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÊCHES—LES RÉPERCUSSIONS ÉVENTUELLES DU PROGRAMME DE BAUX D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE DES ÉTATS-UNIS SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST. LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT TENUE EN ALASKA

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, comme en fait foi le compte rendu du 18 mai à la page 3869, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) si on avait tenu compte de l'intérêt de son ministère dans une note diplomatique remise au département de l'Intérieur des États-Unis à Washington la semaine précédente. Que nous sachions, car nous n'avons pu prendre connaissance du texte de cette note, le Canada protestait avec raison contre certaines revendications américaines dans les eaux de la région septentrionale de la Colombie-Britannique.

Je le répète, je conviens parfaitement que la note sur la souveraineté en jeu dans ce problème devait être remise aux États-Unis et je suis heureux qu'elle l'ait été. Toutefois, sans préciser, le ministre a écarté ma question comme étant sans importance et il a affirmé que tous les ministères sont solidaires des décisions prises, je suppose, à l'égard de la note remise par notre gouvernement. Cela répond à peine à mes préoccupations, monsieur le Président. C'est une réponse habile, mais qui ne répond nullement à la question que j'ai posée au ministre. Je ne suis pas du tout certain que l'on ait tenu compte de l'autre question qui m'inquiétait à ce moment-là. Cela mérite peut-être une explication.

Le département de l'Intérieur des États-Unis a lancé un appel d'offres relativement à l'exploration du gaz et du pétrole dans certains secteurs au large de la côte d'Alaska. Dans une de ses publications officielles, *National Register*, le pendant de notre *Gazette*, cette zone est appelée le golfe d'Alaska. Elle inclut un vaste territoire situé à l'ouest de l'enclave d'Alaska, donc dans le golfe et bordé au sud par la ligne A-B qui constitue la frontière entre le Canada et les États-Unis. Les cartes qui accompagnent l'appel d'offres incluent une zone appelée golfe d'Alaska qui englobe dans la partie sud des eaux qui, à notre avis, ne sont pas américaines. Voilà à quoi se résumait la note en question.

Il y a une autre question que j'ai soulevée et celle-là concerne l'environnement. Je ne suis pas certain que la note en

L'ajournement

fasse mention. Le ministre a évité systématiquement de préciser si la note tenait compte des problèmes écologiques. Il arrive parfois que pour atteindre la haute mer le poisson franchisse des frontières, et les poissons nés dans les eaux canadiennes franchissent l'enclave américaine pour atteindre le golfe d'Alaska. Si l'on effectue des travaux de forage et de prospection qui contaminent la région où passent les poissons de nos cours d'eau, en amont pour aller frayer ou en aval pour se jeter dans la mer, les ressources canadiennes sont donc en danger. C'est l'information que je demande au ministre. J'espère que son porte-parole pourra me donner l'assurance que la note en question tient compte non seulement de notre souveraineté territoriale mais aussi de ces aspects écologiques que j'ai voulu exposer.

● (1805)

Il y a trois rivières à saumon dans ce secteur et elles ont toutes trois leur embouchure dans cette partie du territoire américain. Les poissons des rivières Stakine, Nass et Taku doivent y passer, tout comme sans doute ceux de la rivière Skeena.

Dans sa réponse, je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise que la note adressée aux autorités américaines concernant la question de notre souveraineté abordait effectivement cette préoccupation écologique en ce qui a trait aux poissons des eaux canadiennes. J'en serais grandement rassuré. Pourrait-il dire également, mais peut-être pas ce soir, si la teneur de cette note sera rendue publique? Il s'agit d'une affaire très importante.

Il existe une autre question connexe qui pourrait fort bien être soulevée dans peu de temps. Elle concerne aussi une revendication territoriale, à l'est du 141° méridien qui sépare le Yukon et l'Alaska dans leur prolongement dans l'océan Arctique. Toutefois, je me bornerai ce soir à la question écologique dans le golfe de l'Alaska.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, voici l'occasion d'apprécier l'utilité de cette partie de nos travaux qui permettent d'apporter des éclaircissements. Premièrement, le député n'est nullement fondé à utiliser le terme «éviter». Je tiens à ce que ce point soit très clair, pour la gouverne du député. Personne ne tente d'éviter quoi que ce soit.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a soulevé la question des répercussions possibles sur l'environnement et sur les pêches de l'octroi de concessions par les États-Unis dans les eaux au large de la pointe sud de l'Alaska. Le député fait allusion à la publication récente, dans le *Federal Register* des États-Unis d'un avis annonçant l'octroi de concessions de prospection pétrolière et gazière sur le plateau continental de la côte ouest. Je voudrais préciser que les concessions en question ne s'étendent pas à la zone de la Dixon Entrance elle-même; elles sont situées à l'ouest de ce lieu. Comme il n'y a pas d'accord entre le Canada et les États-Unis sur la frontière maritime dans la Dixon Entrance et les eaux limitrophes, le gouvernement du Canada juge inacceptable que les États-Unis proposent d'accorder des concessions dans ces parages.